

Projet de réalisation d'une voie  
ferroviaire contournant le centre-ville de  
Lac-Mégantic

PAR COURRIEL

Québec, le 27 juin 2019

6211-14-011

Monsieur Conrad Lebrun  
Ville de Lac-Mégantic  
5527, rue Frontenac, bureau 200  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6  
conrad.lebrun@ville.lac-megantic.qc.ca

**Objet : Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Monsieur Lebrun,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 11 et 12 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

**Question 1 :**

- Veuillez fournir à la commission la carte remise aux participants lors des séances du 11 et 12 juin derniers.

**Question 2 :**

Les propriétaires de la Cabane à sucre Mégantic ont rapporté à la commission leur inquiétude à l'égard de leur source d'eau située à proximité du tracé retenu pour la nouvelle voie ferrée.

- La commission souhaiterait savoir quelles mesures seront mises de l'avant par l'initiateur pour garantir aux propriétaires une source d'eau potable en quantité et en qualité au cours de la construction de la voie ferrée ?
- Une fois la voie ferrée en exploitation, advenant un assèchement ou une contamination de cette source d'eau, quelles seront les mesures déployées par l'initiateur pour rétablir la situation et ce, à court et moyen termes ?

**Question 3 :**

Les propriétaires de la Cabane à sucre Mégantic ont également rapporté à la commission leur inquiétude quant à la perte d'espaces de stationnement pour leur clientèle que pourrait engendrer l'implantation de la voie de contournement.

- La commission souhaiterait savoir quel est l'empiètement projeté (en superficie ou en nombre d'espaces de stationnement) de la voie de contournement sur les installations de la Cabane à sucre Mégantic ?



- Au-delà des compensations financières pour ce propriétaire, est-ce que des solutions pourraient être envisagées afin de lui garantir un espace de stationnement suffisant pour accueillir sa clientèle ?
- À quelle distance de la voie ferrée les voitures pourront-elles stationner ?

**Question 4 :**

Les entreprises du parc industriel de Lac-Mégantic utilisent actuellement les voies d'évitement de Nantes et de Frontenac (Vachon) pour entreposer des wagons. Le projet de gare de triage dans le parc industriel de Lac-Mégantic permettrait à ces industries de rapprocher leurs zones d'entreposage de wagons de leurs installations fixes. L'un des avantages avancé par le consultant qui a réalisé l'étude de préfaisabilité de la gare de triage (RIVVAL) est que la voie d'évitement de Nantes pourrait être soit « *démantelée, désaffectée ou désormais utilisée comme une vraie voie d'évitement en garant des rames de train sur une base temporaire durant les manœuvres quotidiennes* » (PR5.11, annexe 1, p. 4 et 9).

- Est-ce que la gare de triage de Lac-Mégantic serait à l'usage exclusif des entreprises de Lac-Mégantic ? Serait-elle cédée à CMQR comme la voie de contournement ?
- Si la gare de triage de Lac-Mégantic n'était pas cédée à CMQR, qui en serait le propriétaire ?
- Veuillez fournir une liste des usagers potentiels qui utiliseraient la gare de triage de Lac-Mégantic.
- Est-ce que la gare de triage de Lac-Mégantic pourrait satisfaire à la demande de tous les usagers potentiels ?

**Question 5 :**

Dans l'étude de préfaisabilité de la firme RIVVAL, il est mentionné que « *la direction des mouvements ferroviaires actuels de l'embranchement privé sera inversée de sorte que la fin de l'embranchement sera localisée au sud plutôt qu'au nord [...] La fin de la voie ferrée de l'embranchement privé sera alors positionnée au sud du futur quai touristique le long de la rue Villeneuve* ». De plus, au sud du quai touristique, une butée de béton serait installée pour bloquer définitivement un wagon ou une rame de wagons qui partiraient à la dérive en direction du centre-ville (PR5.11, annexe 1, p. 10).

- Veuillez indiquer sur une carte l'emplacement prévu des éléments suivants :
  - 1- la fin de l'embranchement privé
  - 2- le futur quai touristique, 3- la butée de béton.

**Question 6 :**

L'étude de préfaisabilité de la firme RIVVAL propose un embranchement ferroviaire pour desservir la zone nord du parc industriel. Cet embranchement devrait traverser la route 161 à l'aide d'un pont d'étagement placé immédiatement au nord de l'échangeur de la rue Villeneuve. L'embranchement se poursuivrait ensuite sur plus d'un kilomètre au nord de la route. Selon le tracé présenté sur le plan VLM1116-200-01B, l'extrémité nord de l'embranchement serait située sur des terres agricoles, en dehors du zonage industriel de Lac-Mégantic (PR5.11, annexe 1, p. 11 et annexe 2 ; PR3.1, p. 2-65 ou carte 2.8).

- Veuillez énumérer les industries qui sont actuellement installées dans la zone nord du parc industriel. Veuillez également énumérer celles qui sont susceptibles de s'y installer à court ou moyen terme.

**Question 7 :**

En audience, vous avez mentionné ne pas avoir terminé la compilation des résultats obtenus concernant le sondage qui visait à connaître l'opinion des citoyens au sujet des quatre options envisagées pour le passage à niveau de la rue Pie XI (Mme Julie Morin, DT2, p. 14 et 15 ; DA3).

- Pourriez-vous maintenant déposer les résultats globaux de ce sondage, sans aucune information nominative (il n'est pas nécessaire de déposer les formulaires remplis par les citoyens)

**Question 8 :**

Cet extrait provient d'une lettre envoyée par les trois municipalités et la MRC impliquées dans le projet au ministre Martin Coûteux le 20 décembre 2017 : « *Le 5 octobre 2017, le maire suppléant de Lac-Mégantic, monsieur Pierre Latulippe, vous faisait parvenir une lettre qui vous expliquait les prochaines étapes à réaliser à la suite de la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic. Dans cette lettre, les élus de la Ville de Lac-Mégantic vous mentionnaient plusieurs attentes envers le gouvernement du Québec.* ». Vous demandiez dans cette lettre que « *les gouvernements autorisent des honoraires professionnels supplémentaires afin qu'AECON puisse analyser la faisabilité technique de deux variantes au tracé privilégié en plus d'une troisième option, soit celle d'une demi-voie de contournement.* » (DA12)

- Veuillez déposer la lettre envoyée au ministre Coûteux datée du 5 octobre 2017.
- Vous évoquez « une troisième option, soit celle d'une demi-voie de contournement ». De quoi s'agit-il ?

**Question 9 :**

Les tableaux présentant les résultats de l'étude d'impacts sonores (PR5.5, annexe 6) montrent les niveaux de référence (situation actuelle) LAeq, 16 h (jour) et LAeq 8 h (nuit) pour chacune des maisons des 6 zones sensibles. La commission constate que ces niveaux correspondent à ceux mesurés dans chacune des zones (P1 à P9) sauf pour certaines maisons. Par exemple, pour les maisons M001 à M013, situées dans la zone SS01, les niveaux rapportés sont différents des niveaux mesurés aux points P1 et P2 situés dans cette zone. Il en est de même pour différentes maisons situées dans d'autres zones.

- Veuillez expliquer comment les niveaux de référence à chaque maison ont été établis.

Dans la zone SS05, les niveaux de référence LAeq 8h (nuit) (situation actuelle) pour les résidences M121 à M125 sont 14 dBA plus élevés que ceux des maisons M126, M128 et M129 situées de l'autre côté de la rue (48 vs 34 dBA).

- Veuillez commenter 1) sur le fait que dans certains cas les niveaux rapportés pour deux maisons voisines soient si différents, 2) sur les limites de la méthode utilisée pour établir le niveau sonore à chaque maison et 3) sur l'impact de ces limites sur la validité des résultats.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **3 juillet** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Lebrun, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission